

Programme du

Chien de Surveillance

Brevet de Chien d'Utilité

B.C.U. avalisé par la CUN-CBG le 12 fevrier 2009



<http://cynosquad.free.fr>

Règlement

I. Objectif de cette évaluation

L'objectif général de cette évaluation est de juger les capacités professionnelles des Agents Conducteur de Chien de Défense ainsi que de contrôler la maîtrise de l'animal par son maître.

Lors de cette évaluation, sont jugées la prestation individuelle du chien, du maître de même que la cohésion de l'équipe.

Pour être jugés aptes, les Conducteurs ainsi que leurs chiens devront satisfaire aux critères précisés dans le règlement de l'épreuve.

Règlement

II. Règlement Général

- a) Si l'équipe cynotechnique a satisfait aux épreuves le jury lui délivrera le Brevet de Chien d'Utilité. Ce Brevet à une durée de validité de deux ans
- b) Les équipes seront jugées par des membres issus du corps d'experts, habilités à évaluer les épreuves de travail incluant du mordant, mis à disposition par la Société Centrale Canine
- c) Le jury est seule habilité à délivrer ce Brevet.
- d) L'évaluation pour l'obtention de ce brevet de chien d'utilité sera mise en œuvre sur un des 1400 centres d'éducation et d'utilisation répertoriés dans les différentes préfectures.
- e) La première inscription des équipes à cette évaluation est sous la responsabilité des conducteurs de chien.
- f) L'inscription au renouvellement (validité deux ans) de cette évaluation est placée est du ressort de l'entreprise utilisatrice de l'équipe cynotechnique ou de l'intéressé.
- g) Pour les entreprises propriétaires de leurs chiens, l'inscription est placée sous la responsabilité de la dite entreprise.
- h) L'évaluation devient caduque dès lors qu'il intervient un changement dans l'équipe. Dans ce cas la nouvelle équipe devra passer une nouvelle évaluation.
- i) Sont dispensées de la première évaluation toutes les équipes cynotechnique qui auront suivi une formation en matière de conduite de chien certifiée.
- j) Le maître de chien doit avoir en sa possession les matériels canins suivant (1 muselière enveloppant complètement le museau de l'animal – 1 collier plat – 1 laisse de 2 mètres de long). Ce matériel devra être adapté à la morphologie de l'animal, dans un bon état général et devra permettre de conduire l'animal avec toutes les sécurités nécessaires.

Règlement

III. Motif de report d'emploi

- Chien bagarreur (*)
- Chien agressif (*)
- Chien ayant peur des coups de feu (*)
- Matériels canins non conformes
- Mauvais état de santé apparent du chien
- Chien non identifiable
- Vaccination pas à jour
- Absence de l'équipe lors de sa convocation
- Non-respect des consignes
- Résultat d'évaluation insuffisant
- Non présentation du papier administratif non à jour
- Papier administratif non à jour

(*) Concerne les chiens bagarreurs, agressifs et/ou ayant peur des coups de feu au point de devenir incontrôlables et de ne plus pouvoir travailler

Règlement

IV. Condition d'engagement

Le chien admis à participer à cette évaluation test doit :

- a) Etre inscrit dans la liste des chiens autorisés à travailler
- b) Etre identifiable par le biais d'un tatouage ou d'un transpondeur électronique.
- c) Etre vacciné obligatoirement minimum contre la rage,
La leptospirose, la maladie de Carré, l'Hépatite et la Parvovirose, sont fortement conseillés pour des raisons de contagiosité et de zoonose entre chiens.
- d) Le chien devra être âgé minimum de 18 mois (convention collectif)
- e) La carte d'identification du chien devra être au nom, soit du maître de chien propriétaire de l'animal, soit au nom de l'entreprise propriétaire de l'animal.

Ne sont pas admis à passer les tests :

- a) Les chiens classés dans la première catégorie (loi 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux)
- b) Les chiens de deuxième catégorie pour lesquels les démarches administratives ne sont pas en règle (loi 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux)
- c) Les conducteurs de chiens qui se sont vu signifier un refus préfectoral d'exercer un métier de sécurité et les personnes qui ont été condamnées pour mauvais traitements à animaux.

V. Contenu des Epreuves

1) Test de sociabilité

Test de sociabilité pendant l'identification (*) du chien et la vérification des papiers.

L'équipe se présente au jury, maître en tenue de travail, chien muselé avec la muselière d'intervention, et lui présente tous les documents (carte d'identification, certificat de vaccination de l'animal, papiers administratifs pour les chiens de la deuxième catégorie, carte d'identité, l'autorisation préalable d'exercer un métier de sécurité ainsi que la convocation au test), pendant la vérification de ces documents et de l'identification de l'animal, qui devra se faire sans difficultés, le chien est positionné à coté de son maître et ne doit en aucun cas agresser le jury, le maître doit avoir en permanence le contrôle de son animal, dans le cas contraire et/ou si les documents ne sont pas en règle l'équipe n'est pas autorisée à suivre le test et devra se représenter à une autre convocation.

(*) Identification sert à contrôler si les numéros, du transpondeur électronique ou du tatouage, qui sont inscrit sur les papiers du chien correspondent réellement au chien qui est présenté, la vérification se fera soit par le biais d'un lecteur de transpondeur électronique ou par la lecture en visuel de l'identification qui sera tatouée sur l'animal

V. Contenu des Epreuves

2) Immobilité collective chien muselé

Sous les ordres du jury, l'ensemble des concurrents se rend à un endroit désigné, chiens muselés et tenus en laisse. Les concurrents s'alignent sur un rang, puis sur l'ordre des juges, enlèvent la laisse, mettent leur chien "couché".

Après avoir ordonné "reste", ils quittent le terrain au pas normal pour se rendre à un endroit déterminé d'où ils ne peuvent être vus des chiens.

Les chiens doivent rester tranquillement couchés pendant deux minutes comptées à partir du moment où les maîtres cessent d'être visibles des chiens.

Sur ordre du jury, et dans les conditions fixées par celui-ci, les maîtres, toujours au pas normal et en silence, rejoignent leurs chiens. L'exercice n'est terminé que lorsqu'ils reçoivent l'ordre de se remettre au pied. Ils quittent le terrain en bon ordre, chiens en laisse.

Cet exercice permet de contrôler.

- a) La sociabilité de l'animal envers ses congénères.
- b) Le niveau de dressage de l'animal.

V. Contenu des Epreuves

3) Franchissement d'une haie de 80 cm

Le chien doit franchir une haie naturelle et/ou artificielle de 0.80 mètres avec ou sans aide de la part de son maître (sans contact avec l'animal) Cet exercice permet surtout d'évaluer le potentiel physique de l'animal (suspicion de dysplasie, problème articulaire, etc...).

V. Contenu des Epreuves

4) Suite au pied en laisse et muselé

Le maître conduit son chien en laisse, à l'emplacement de départ fixé par les juges. Le chien doit suivre son maître sans s'occuper de sa muselière, l'épaule à hauteur du genou. La laisse doit être détendue La suite au pied s'exécute au pas normal et comprend trois changements de direction (à gauche, à droite et demi-tour). Le maître s'arrête une fois au milieu de la 2^{ème} branche et après le demi-tour. Chaque branche doit faire au minimum 20 pas.

Cet exercice permet de contrôler:

a) Que le chien ne gêne pas le conducteur et n'entrave pas son déplacement.

Pendant la suite au pied 2 coups de feu avec un pistolet d'alarme **de 6 ou de 9 mn** seront tirés par un membre du jury à une distance minimum de **15** mètres de l'équipe cynophile

Cet exercice permet de contrôler:

a) Que le chien n'a pas d'appréhension aux détonations.

b) La stabilité caractérielle.

c) La parfaite maîtrise de l'animal par son maître.

V. Contenu des Epreuves

5) Recherche, défense du maître en muselée

A un endroit désigné par la commission, le maître, met son chien en condition et part pour une recherche en laisse. L'animal sera tenu en laisse longue et muselé. A une distance d'environ 20 mètres, un individu sera mis dans une cache fermée et non visible de l'équipe au moment du départ de cette dernière. L'individu sera revêtu des protections adéquates à un travail de muselière et devra être silencieux le temps que ce dernier n'est pas découvert par l'équipe cynophile. Dès que l'équipe a détecté l'individu le conducteur de chien interpelle l'individu, le fait sortir de la cachette, effectue une palpation de sécurité (mesure de sécurité pour le conducteur de chien), le fait avancer vers lui, puis le remet au jury par une conduite dorsale. Le chien devra rester vigilant tout le long de l'exercice et ne devra en aucun cas intervenir sur l'individu sans agression de la part de ce dernier. Le conducteur de chien devra interpeller l'individu de façon correcte et respectueuse.

Durant cet exercice, le maître est agressé. Cette agression a lieu :

- a) Soit lorsque l'individu avance vers l'équipe cynophile
- b) Soit pendant la conduite
- c) Soit pendant la palpation de sécurité

Ce moment est choisi par le jury, il est le même pour tous les concurrents. Le chien doit immédiatement et de lui-même défendre son maître par une réaction franche et sans équivoque. Une fois l'individu neutralisé le maître reprend le contrôle de son animal et remet son chien en vigilance.

Cet exercice permet de contrôler

- a) Que le chien est en mesure de se servir de ses qualités sensorielles,
- b) Que le chien est apte à pouvoir défendre son maître dans des situations conflictuelles ou ce dernier est dans l'incapacité de commander la riposte.
- c) Que le chien possède un retour au calme nécessaire à l'emploi à un métier de sécurité ainsi qu'une parfaite maîtrise de ce dernier par le conducteur.

V. Contenu des Epreuves

6) Epreuve de courage et de maîtrise

(Référence = JO numéro 260 du 9 novembre 2001, arrêté du 26 octobre 2001 annexe 2, relatif à l'exercice de l'activité de dressage des chiens au mordant)

Le chien est à environ une dizaine de mètres de l'homme assistant, ce dernier fait face à l'animal et tire de coups de feu avec un pistolet d'alarme **de 6 ou de 9 mm** en direction de l'équipe cynophile (ce qui justifiera d'envoyer le chien en liberté afin d'intercepter l'individu). Une fois le chien lâché, l'homme assistant fait face à l'animal l'affronte en le menaçant avec son bâton « réglementaire » sans faire barrage, suite à une agression franche et caractérisée, le chien doit intercepter l'homme assistant par une prise franche. Lorsque le chien est en prise, l'homme assistant éprouve le courage de l'animal en lui donnant plusieurs « coups de bâton » sur les parties non sensibles du corps. Lorsque le chien est en prise, le maître s'élance vers l'homme assistant. Arrivé à environ cinq pas, il commande sur ordre du jury la cessation **et** rappelle son chien au pied, l'animal a 5 secondes après le 1^{er} commandement pour revenir vers son maître

Cet exercice permet de contrôler

- a) La parfaite maîtrise de l'animal par son maître en cas d'intervention et pendant des phases de mordant
- b) Le contrôle de l'obéissance du chien pendant des phases de mordant
- c) Le niveau de dressage et d'entraînement de l'animal
- d) L'aptitude de l'animal à réagir face à une agression
- e) Le caractère de l'animal

L'homme d'attaque pour cet exercice est revêtu d'un costume de mordant et ne doit pas avoir d'attitude ou un comportement susceptible de blesser l'animal. Le travail de l'homme d'attaque doit permettre au jury de vérifier si le chien est apte à intercepter un individu menaçant, de tester le courage de l'animal ainsi que la reprise du contrôle de la part de son maître.

Brevet de Chien d'Utilité

Le projet de Brevet de Chien d'Utilité a été finalisé par le Groupe de Travail « Administrations Françaises »

Il est validé par la Commission.

Pour rappel, le but de cette épreuve reste uniquement l'évaluation des équipes de « chiens de sécurité », sans aucune notion de « formation » des dites équipes cynophiles.

<http://cynosquad.free.fr>

Agent cynophile de sécurité, la passion du chien d'intervention

